

Paris, le 28 OCT. 2024

Madame la Députée, *Chère Stéphanie,*

Trop souvent, encore, les spécificités de la santé des femmes sont moins bien prises en compte que celles des hommes. Cette méconnaissance engendre un retard de diagnostic et une prise en charge thérapeutique retardée, induisant des pertes de chances, ou une non prise en compte de symptômes gênants voire invalidants. C'est encore plus vrai pour les pathologies affectant exclusivement les femmes et ce, quel que soit leur âge.

Les non-dits, véritables tabous, et la méconnaissance de la ménopause conduisent à des errances de prise en charge, à un déficit d'information, de sensibilisation et d'accompagnement et in fine à des pertes de chances ou des souffrances persistantes pour les femmes.

La ménopause, qui survient en général entre 45 et 55 ans, concerne 14 millions de femmes en France. C'est un état physiologique et non une pathologie. La chute en œstrogènes qui lui est associée peut se manifester par des symptômes pouvant affecter fortement la qualité de vie des femmes. Ces modifications hormonales peuvent entraîner des pathologies potentiellement graves (fractures ostéoporotiques, maladies cardiovasculaires, maladies oculaires, etc.).

Au regard de ces constatations, j'ai décidé de vous confier une mission sur la ménopause afin de dresser un état des lieux des difficultés rencontrées par les femmes en matière d'information et de suivi mais aussi en termes de prise en charge de la ménopause et de ses conséquences (reconnaissance des symptômes, traitements, accompagnement, suivi cardiologique, prise en charge psychologique...). Je souhaiterais qu'en lien avec le ministère de la santé et de l'accès aux soins, le ministère des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes et la secrétaire d'Etat auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, vous me fassiez part de propositions concrètes afin d'enrichir la feuille de route du Gouvernement pour améliorer la santé des femmes.

Votre mission devra s'intéresser à trois principaux enjeux.

En premier lieu, je souhaite être éclairé sur les symptômes et les conséquences de la ménopause sur la vie quotidienne et la santé physique et mentale des femmes. 87 % des femmes ménopausées présentent au moins un symptôme de la ménopause en plus de l'arrêt des règles et 20 à 25 % d'entre elles souffriraient de troubles sévères qui affectent leur qualité de vie. Vous veillerez à retenir une approche large et sociétale en intégrant à la fois l'impact sur la qualité de vie, incluant la vie sociale et la vie professionnelle, ainsi que sur les répercussions sur la santé des femmes à court et moyen terme.

.../...

Madame Stéphanie RIST
Députée de la 1^{ère} circonscription du Loiret
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07

En deuxième lieu, dans une approche préventive, vous vous attacherez à avoir un regard particulier sur les actions pertinentes en matière de sensibilisation et de promotion de la santé ainsi que toutes recommandations que vous jugeriez utiles de développer ou renforcer.

Enfin, votre mission nous éclairera sur la prise en charge sanitaire actuelle de la ménopause que ce soit sur les solutions médicales ou non médicales apportées aux femmes ou quant au rôle de tous les professionnels de santé qui peuvent y concourir. La Haute autorité de santé a parallèlement été saisie par le ministère en charge de la santé pour réactualiser son avis sur les indications des traitements hormonaux substitutifs à la lumière des évolutions scientifiques et thérapeutiques dans ce champ.

Au cours de votre mission, et au travers des échanges que vous aurez avec les différentes parties prenantes, vous assurerez un rôle de vigie permettant de mettre en évidence les difficultés et de partager les actions efficaces pour améliorer le quotidien et la santé des femmes au moment de la ménopause. Vous pourrez utilement identifier les bonnes pratiques à l'étranger en matière de sensibilisation des femmes et des professionnels de santé, de modalités de prise en charge et de suivi.

Un décret vous nommera, en application de l'article LO144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre de la santé et de l'accès aux soins, de M. Paul CHRISTOPHE, ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de Mme Salima SAA, secrétaire d'Etat auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Vous serez appuyée dans votre mission par un(e) inspecteur(ice) de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS). Vous veillerez à associer l'ensemble des parties prenantes notamment le Collège national des gynécologues et obstétriciens français, les autres sociétés savantes de professionnels spécialiste ou généralistes, ainsi que le Groupe d'Etude sur la Ménopause et le Vieillissement hormonal (GEMVI). Vous ferez des points réguliers avec les cabinets ministériels concernés.

Vous veillerez à élaborer vos propositions dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

Vos propositions, qui doivent se concentrer sur une déclinaison opérationnelle, sont attendues d'ici février 2025.

Je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'expression de mes respectueux hommages.

de mes sentiments amicaux.

Avec mes remerciements amicaux



Michel BARNIER